

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2011-015

<b>Membres</b>		
<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Votants</b>
<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mairie de Draguignan

### **EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan**

**Séance du 20 avril 2011**

L'An deux mille onze et le 20 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

#### **PRESENTS:**

Max PISELLI, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, Mario SANCHEZ, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, André SUSINI, Anny SPERANZA, Claude GIBOIN, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Claude SAUMIER, Micheline PLOUMIDIS, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

#### **PROCURATIONS :**

Olivier AUDIBERT-TROIN à Max PISELLI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Jacqueline POZZANA à Micheline PLOUMIDIS, Christian MARTIN à Patrick BOULET, Mireille ROUGEMONT à Véronique SOLER

#### **ABSENT(S) :**

**Secrétaire de Séance :** Marie Christine GUIOL

**Publié le :** mercredi 27 avril 2011

**RAPPORTEUR : Encarnacion MARTINEZ**

Dans le contexte actuel d'énergies fossiles toujours plus chères, la recherche de gaz « non conventionnels » à exploiter suscite l'intérêt d'entreprise de prospection pour la recherche de gisements de gaz de schiste.

Un permis de recherche exclusive pour prospector des gisements de gaz de schiste, demandé par la société texane Schuepbach Energy LLC, dit « permis de brignoles », vient ainsi de déclencher une vive inquiétude et réflexion dans le Var.

Cette demande d'autorisation de prospection vise 75% du département, soit une zone couvrant 6781Km<sup>2</sup> d'Aubagne à Grasse en montant jusqu'au Verdon.

Les membres de la majorité municipale ont ainsi pris connaissance de cet arrêté du Ministre de l'Ecologie et du Développement durable en date du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, à Schuepbach Energie LLC, elle-même associée à GDF et au groupe Total.

Le 4 février, devant la mobilisation sur les conséquences environnementales et paysagères d'une exploitation de ces gaz de schiste, cette autorisation de prospection a été suspendue jusqu'en juin par Nathalie Kosciusko-Morizet qui a également créé une mission « chargée d'évaluer les enjeux environnementaux » en promettant qu'« aucune autorisation de travaux sur le gaz de schiste ne sera donnée ni même instruite avant le résultat de cette mission ».

Considérant que des techniques d'exploitation des gaz de schiste devant être utilisées engendrent de graves menaces pour l'environnement.

Considérant que les gaz de schiste se trouvent généralement situés au cœur de réservoirs naturels d'eau constitués par les calcaires prédominants dans notre région,

Considérant que la fracturation hydraulique avec adjonction de solvants chimiques (1% de tous les volumes d'eau) est une source de pollution chimique et par des métaux lourds considérables menaçant les ressources en eau alimentant les populations des agglomérations environnantes et l'intégralité des cours d'eau,

Considérant que la fracturation hydraulique nécessite des quantités énormes d'eau, des volumes d'eau ainsi soustraits au milieu, à la population et de plus pollués,

Considérant que les activités minières projetées sont incompatibles avec les décisions et les contenus relatifs :

- au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration,
- à la Charte des Parcs Naturels Régionaux et aux contrats Etat Région,
- aux zones de Conservation Natura 2000 arrêtées par le Ministère de l'Ecologie,
- aux ZNIEFF de type I et II,
- aux législations relatives à la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé des populations
- au développement touristique des territoires
- aux politiques de développement durable

- aux objectifs du Grenelle
- aux objectifs de développement d'énergie renouvelable pour lutter contre le réchauffement climatique et participer à la sécurisation énergétique de l'est de la région

Considérant que le développement de l'indépendance énergétique visée ne saurait justifier une atteinte grave et irréversible dans ses efforts sur le patrimoine naturel, touristique et agricole, moteur de la prospérité avenir de notre territoire.

Considérant l'absence de concertation préalable des représentants des collectivités locales et des acteurs territoriaux ;

Les membres du conseil municipal rappellent la position du Gouvernement sur les gaz de schiste, en la voix de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, et demandent en conséquence l'arrêt définitif de ces recherches.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 20 avril 2011

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan  
Vice Président du Conseil Général du Var  
Officier de la Légion d'Honneur